

## DEVENEZ AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

### Cursus complet et partiel

#### Présentation du métier

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture :

« *En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.*

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. »

#### Compétences visées

Le référentiel de compétences prévoit 5 blocs de compétences à acquérir :

- Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soin, à la qualité/gestion des risques.

#### Objectif de la formation

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

**Taux de réussite : 94%**

#### Prérequis

Il faut être âgé d'au moins 17 ans pour rentrer en formation.

Aucune condition de diplôme n'est nécessaire pour s'inscrire à la sélection du cursus complet.

Pour la formation en cursus partiel ou modulaire, les diplômes suivants sont exigés :

- CAP AEP : CAP Accompagnant éducatif petite enfance
- DE AS : Diplôme d'Etat d'aide-soignant (arrêté du 22 octobre 2005)
- BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et "En structure sanitaire, sociale ou médicosociale" (arrêtés du 11 mai 2011)
- BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)
- ADVF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)
- ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)
- DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016 et 2021).
- ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (arrêté du 19 juillet 2019)

- **AMBULANCIER** : Diplôme d'Etat d'ambulancier (arrêté du 26 janvier 2006).

### Modalités d'accès / Sélection

L'entrée en formation est sélective, à partir d'un dossier et d'un entretien de motivation.  
Pré-Inscription en ligne obligatoire (<http://webconcours.lafocss.org/WebConcours/Accueil>)  
Dépôt ou envoi du dossier complet au secrétariat : **Madame Dala DIARRA**

**Délai d'accès à la formation** : cf. Note d'information

**Nombre de places** : La capacité d'accueil est de 45 élèves.

### Déroulement de la formation

- **En cursus complet** :

La formation dure 11 mois.  
44 semaines de formation, 1540 heures-22 semaines de cours- 22 semaines de stage  
De septembre 2022 au 30 juillet 2023

- **En cursus partiel**

La formation dure de 7 à 11 mois selon le diplôme initial donnant droit à des dispenses et/ou des allègements de formation.

**CAP AEPE** : THEORIE : 581 H et 595 H de STAGES

Allègement : MODULES 1,1bis,2 -3-4-5-7-8-9 -10-

	DEAS	BAC ASSP	BAC SAPAT	DEAES 2016	ARM	AMBULANCIER
<b>MODULES</b>	1-1bis-2-3-4-7-10	1-1bis-2-3-4-5	1-1bis-2-3-4-5-8-9-10	1-1bis-2-3-4-5-7-8-10	1-1bis-3-4-5-6-7-8-10	1-1bis-2-3-4-6-7-8-9-10
<b>THEORIE</b>	392 H	497H	644 H	581 h	574 H	575 h
<b>STAGES</b>	420 H	525 H	770 H	595 H	595 H	595 H
<b>Accompt</b>	77 H	77 H	77 H	77 H	77 H	77 H
<b>TOTAL</b>	812 H	1022 H	1414 H	1176 H	1169 H	1170 H

### Contenu de la formation

BLOC DE COMPÉTENCES	MODULES DE FORMATION
Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	
Travaux personnels guidés (TPG)	
<b>BLOC 1</b> : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie social	<b>Module 1.</b> - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP) <b>Module 1bis.</b> Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP) <b>Module 2.</b> Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)

<p><b>BLOC 2</b> : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</p>	<p><b>Module 3.</b> - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)  <b>Module 4.</b> - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP)  <b>Module 5.</b> - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</p>
<p><b>BLOC 3</b> : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p>	<p><b>Module 6.</b> - Relation et communication avec les personnes et leur entourage  <b>Module 7.</b> – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</p>
<p><b>BLOC 4</b> : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</p>	<p><b>Module 8.</b> – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</p>
<p><b>BLOC 5</b> : Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</p>	<p><b>Module 9.</b> – Traitement des informations  <b>Module 10.</b> – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</p>

## Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à la réussite de l'élève.

- Méthodes innovantes : Analyse de pratiques - Jeux de rôle – Simulation. L'apprentissage avec les autres permet à l'élève de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect
- Enseignement en alternance basé sur une pédagogie active et participative.
- Un suivi pédagogique individualisé permettant à chaque élève d'identifier ses difficultés et axes de progression.
- Mise à disposition de ressources et moyens favorisant son apprentissage en autonomie (CDI, plateforme e-learning, poste informatique en libre accès).
- Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFAP et une équipe de professionnels de santé, vacataires.

## Modalité d'évaluation

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à chaque module de formation constituant le bloc de compétences ; Il ne peut pas y avoir de compensation entre modules. (Art.7- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture)

## Stages

3 Stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines sont à réaliser, au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

Le domaine d'intervention de l'auxiliaire de puériculture est très varié. Il permet ainsi de choisir un emploi dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier, maternité, centre de protection maternelle et infantile, structure d'accueil, crèches, service de pédopsychiatrie, service d'aide sociale à l'enfance...

A l'issue de la formation, **100% des diplômés qui recherchent un poste sont en emploi.**

## Evolution professionnelle

L'auxiliaire de puériculture de fait de sa formation peut exercer dans différents secteurs d'activités, elle peut également se spécialiser, par exemple en tant que conseillère en lactation.

La profession d'auxiliaire de puériculture offre plusieurs **perspectives de carrière** suivantes :

- Après trois années d'expériences professionnelles, l'auxiliaire de puériculture peut se présenter aux **concours d'infirmiers(ères)**. Un(e) auxiliaire de puériculture devenu(e) infirmier(ère) dispose de toutes les évolutions et spécialisations possibles.
- L'obtention du **diplôme d'Etat d'aide-soignant** est facilitée, avec des allègements de formation possibles pour les candidats titulaires du diplôme d'AP.

Après le diplôme d'auxiliaire de puériculture, il est possible de s'orienter vers une formation d'éducateur de jeunes enfants.

**Equivalences/passerelles : cf. cursus partiel dans « Déroulement de la formation »**

## Modalités d'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap

L'établissement favorise un accueil et un accompagnement adapté pour les personnes en situation de handicap ou présentant des difficultés d'apprentissage. Madame Corinne ROSE, référent Handicap est disponible pour répondre à vos questions à l'Institut, vous pouvez lui adresser un mail à [referenthandicap.ecoledepuer@gmail.com](mailto:referenthandicap.ecoledepuer@gmail.com)

## Tarifs

**Gratuité de la formation** selon des critères définis par le Conseil Régional d'Île de France.

**Gratuité de la formation** pour les candidats bacheliers ASSP et SAPAT.

Candidats démissionnaires – En disponibilité – Salariés sans prise en charge de la formation : 9240 €

Prise en charge employeur : 9240 €

Demandeurs d'emploi éligibles au financement régional : prise en charge totale par le Conseil Régional.

TARIFICATION CURSUS PARTIEL	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	
CAP AEPE	6 972 €
AES 2021	5 964 €
AS 2021	3 612 €
AS 2006	4 704 €
ARM	6 636 €
ASMS	7 476 €

## Les atouts de l'établissement de formation

- ✓ Un groupe d'apprenants à taille modérée
- ✓ Des formatrices puéricultrices aux expériences professionnelles variées auprès de l'enfant : consultante en lactation, DU Attachement, cadre de santé en EAJE ou services

hospitaliers tels que pédiatrie, néonatalogie. Formatrices en simulation en santé, formatrices AFGSU

- ✓ Un suivi pédagogique individualisé
- ✓ Une pédagogie axée sur la participation active des apprenants : des travaux de groupes, simulation en santé, Ludo pédagogie, analyses réflexives des pratiques professionnelles

**Contact de la personne ressource :** Madame Dala DIARRA

[ecoledepuericulture-paris@lafocss.org](mailto:ecoledepuericulture-paris@lafocss.org)

**Date d'actualisation :** Octobre 2022

## QUI SOMMES NOUS ?

### Présentation de l'IFAP

Agréé par la Région Ile-de-France et l'Agence Régionale de Santé (ARS), L'IFAP Paris Croix Saint Simon prépare au diplôme d'Etat D'Auxiliaire de Puériculture. Né de la reprise de l'IFAP Rabelais, l'IFAP est localisé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, au 158 rue de Bagnolet à Paris.

La mission de l'IFAP est de dispenser la formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture. Pour cela, l'équipe enseignante a choisi d'élaborer un projet pédagogique dont la finalité est de permettre à chaque élève de devenir une Auxiliaire de Puériculture **responsable, compétente et rigoureuse** :

- Capable de dispenser des soins, dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, de réaliser des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.
- Capable de participer à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.

### La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

#### *De la naissance à la fin de la vie au service des familles*

Créée en 1906 et reconnue d'utilité publique depuis 1922, La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon répond aux besoins sanitaires et médico-sociaux des personnes fragilisées par la maladie, l'âge, l'isolement, les charges de famille ou l'insuffisance des ressources, de la naissance à la fin de la vie.

Elle déploie une offre globale et diversifiée **d'accueil, d'accompagnement, de soins ou de prise en charge médicale ou médico-social**, en Île-de-France à travers un **Institut de Formation Paramédicale et Sociale (IFPS) et de 50 structures sanitaires et médico-sociales** organisées en pôle d'activité :

- Le pôle Santé
- Le pôle Personnes Âgées/Personnes Handicapées
- Le pôle Petite Enfance